



Les services publics sont indispensables, défendons-les !

Facebook : cgt territoriaux bobigny

12 avril 2019

Un service public désigne une activité dont l'objectif est de satisfaire un besoin d'intérêt général. Les services publics sont exercés par l'État ou les collectivités territoriales ou encore par tout organisme public.

Toute la journée, les transports, l'énergie, la poste, l'environnement sont utilisés **si privatisation moins d'égalité pour tous**

10h RDV médical soit hôpital public **soit clinique privée avec dépassement d'honoraires**

8h30 Établissement scolaire public **ou privé donc surcoût financier**

7h30 Départ crèche municipale **Départ crèche privée = surcoût ou un des parents ne travaille plus**

6h Réveil :
Radio publique
Radio privée : infos censurées et conflits d'intérêt

13h Visite aux grands-parents en Ehpad public (tarifs sociaux) **sinon établissement privé très cher**

14h Intervention pompiers ou police, **si privatisation, intervention facturée (450 €)**

17h Sports, loisirs municipaux : tarifs sociaux **si privés soit très chers soit on en fait pas !**

Si les services publics disparaissent au profit d'une privatisation, les mêmes activités ou services deviendront beaucoup plus chers et moins accessibles à tous. Si on supprime des fonctionnaires pour servir la population, on engraisse les actionnaires !



PROJET DE LOI FONCTION PUBLIQUE : DESTRUCTION DU STATUT ET DU SERVICE PUBLIC !

Facebook : cgt territoriaux bobigny

le 12 avril 2019

Le 27 mars dernier, le gouvernement a présenté lors du conseil des ministres, le projet de loi sur la Fonction Publique.

Ce projet de loi n'est pas un projet de « réforme » de la fonction publique c'est la destruction du statut et du service public, c'est l'organisation du premier plan social de 120.000 suppressions de postes de fonctionnaires.

Ce projet de loi c'est :

- ✓ la généralisation de la précarité dans toute la fonction publique (embauches de contractuels, développement des contrats à temps partiels et création du contrat de missions),
- ✓ la mise en place de la rupture conventionnelle, des licenciements à tout moment,
- ✓ la suppression du statut pour des dizaines de milliers de fonctionnaires,
- ✓ la disparition du droit à la carrière et la généralisation de l'arbitraire et du favoritisme, avec des Commissions Administratives Paritaires (CAP) vidées de leurs sens,
- ✓ le renforcement du salaire au mérite par l'entretien individuel au détriment de l'augmentation du point d'indice,
- ✓ la fusion des organismes paritaires (Comités Technique et CHSCT) malgré la dégradation des conditions de travail,
- ✓ la remise en cause du droit à la formation par la privatisation du CNFPT,
- ✓ l'allongement immédiat de la durée du temps de travail,
- ✓ l'affaiblissement du rôle des syndicats.



Le tout se fait sans débat parlementaire par l'emploi du procédé antidémocratique des ordonnances ! Exigeons le retrait de ce projet de loi !

Quand tout sera privé, vous serez privés de TOUT !

La CGT vous propose de venir aux assemblées générales décentralisées du 16 au 18 avril pour vous informer, discuter et vous convaincre de participer le plus largement possible aux actions pour le retrait du projet de loi Fonction Publique !

Mardi 16/04 : de 9h à 10h ateliers - de 11h à 12h au CTM – de 12h à 13h30 au CPS - de 14h à 15h à la police municipale

Mercredi 17/04 : de 9h à 10h agents entretien et atsem

Jeudi 18/04 : Chemin vert de 9h30 à 10h30 et Hôtel de ville de 11h à 12h

Une distribution sera faite pour les autres secteurs.

ACTIONS à venir

1er MAI : Cortège syndical fête du Travail

**9 MAI : manifestation unitaire contre la réforme sur
la Fonction Publique**